

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
Office fédéral des
Affaires économiques extérieures

2 C.41. 780 16.0

Berne, le 10 janvier 1990 - sti/sai
753.1.2

Monsieur l'Ambassadeur
Eric Roethlisberger
Chef de la Délégation suisse près l'OCDE
P a r i s

OCDE: relations avec les pays de l'Europe de l'Est

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous vous remercions vivement de vos lignes du 18 décembre 1989 par lesquelles vous nous avez exprimé ainsi qu'au Secrétaire d'Etat Jacobi votre préoccupation quant au rôle à faire jouer par l'OCDE au titre de la coopération avec les pays de l'Est européen. Nous saisissons cette occasion pour vous remercier également de toutes vos communications précédentes sur le même sujet qui nous ont été extrêmement précieuses.

Nous pouvons vous assurer d'ores et déjà que nous partageons dans une très grande mesure votre appréciation de la situation et, comme vous, nous reconnaissons que la tournure qu'ont prise les événements à la suite du Sommet de l'Arche de la Défense de juillet dernier n'est pas entièrement satisfaisante. En outre, nous vous savons gré de la détermination dont vous faites preuve dans toutes vos communications à défendre partout où faire se peut le véritable multilatéralisme. Il n'y a donc, à notre avis, pas de divergence entre vous et nous.

- 2 -

Un constat réaliste de la situation toutefois nous conduit à admettre que la coordination à 24 sous l'égide de la Commission des Communautés européennes constitue un échec pour l'OCDE et ses pays membres. Cet échec est dû à une série de facteurs qui se sont accumulés.

En premier lieu, il y a eu bien entendu la décision du Sommet de l'Arche où la Commission des Communautés européennes a pu d'autant mieux se profiler que les Etats-Unis semble-t-il ne souhaitaient pas trop se lier les mains avec une aide aux pays de l'Est européen. Ceci est illustré par le fait que les propositions d'assistance de l'Administration américaine étaient à l'origine en retrait par rapport à ce que le Congrès a décidé.

En outre, la Commission, sans forcément abuser de son rôle présidentiel, a néanmoins continué à utiliser ses méthodes de travail traditionnelles. En clair, la Commission n'était pas disposée à exprimer aux 12 pays non communautaires ses véritables intentions tant qu'une décision communautaire n'était pas arrêtée.

En troisième lieu, il convient de relever que l'OCDE, malgré son génie propre, n'a bien entendu pas le monopole des préoccupations économiques internationales. Il était donc difficile de conférer à l'OCDE une place privilégiée par rapport à d'autres institutions telles que le Fonds monétaire international.

En outre, le dossier de l'OCDE a été mal défendu d'abord par ses Pays membres, mais aussi par son Secrétaire général. En ce qui concerne les Pays membres, nous avons, comme vous le savez, regretté l'obstination des grands pays contributeurs à s'opposer à tout accroissement réel du budget de l'OCDE pour tenir compte des nouveaux programmes de travail résultant de la révolution des pays de l'Est européen et du dialogue renforcé avec les nouvelles économies industrialisées. Nous sommes bien conscients que, dans certains pays, les instructions qui parviennent aux Chefs de délégations à Paris en matière budgétaire sont issues d'autres Ministères que ceux qui définissent les relations économiques extérieures. En un mot comme en cent, sans cohérence des politiques, il n'y a pas de rôle renforcé possible pour toute organisation internationale, quelle qu'elle soit. S'agissant de la position du Secrétariat de l'OCDE dans le cadre de la coordination des 24, nous retirons l'impression de nos représentants et des rapports que nous avons lus que le Secrétaire général de l'OCDE

- 3 -

ne s'est peut-être pas battu avec la dernière énergie pour donner à l'OCDE la place qu'elle aurait dû avoir dans ce dossier important. M. Paye étant un fin diplomate, il a peut-être estimé qu'un rôle concret accru en faveur de l'OCDE ne recueillerait pas le consensus politiquement nécessaire des 24.

Pour en venir maintenant à la position défendue par la délégation suisse lors de la conférence ministérielle du 13 décembre 1989, nous vous faisons parvenir en annexe le projet de la déclaration suisse sur lequel le Conseiller fédéral Felber s'est appuyé pour faire son intervention. Il est exact que l'intervention suisse qui a effectivement été prononcée a été plus courte que le texte ci-joint et qu'elle n'a pas mentionné le rôle possible de l'OCDE.

En conclusion, nous estimons que l'exercice qui a résulté du Sommet de l'Arche ne représente pas un exemple heureux de ce que devrait être véritablement la coopération internationale. Les intérêts politiques de certains pays et les méthodes de travail de l'organisme à qui les 7 pays du Sommet ont confié une tâche de coordination, en fait au nom des pays de l'OCDE, ont conduit ou risquent de conduire à un traitement de ce dossier de manière non optimale. A elle seule, la Suisse n'aurait pas pu s'opposer à ce mouvement. Cela étant, nous ne saurions non plus vouloir trop dramatiser la situation actuelle. Nous sommes convaincus que, dans le communiqué que les Ministres de l'OCDE adopteront lors de la Conférence ministérielle des 30 et 31 mai 1990 sous la présidence du Conseiller fédéral Delamuraz, les pays non membres de l'OCDE, et notamment cette année les pays de l'Est européen, trouveront la place qu'il convient afin que l'OCDE se donne un programme de travail véritable en cette matière. Cela suppose naturellement un consensus politique de nos partenaires et, le moment venu, une disponibilité à augmenter les contributions financières à l'OCDE. S'agissant de la Suisse, comme vous le savez, nous étudions la possibilité de faire une contribution volontaire pour sortir de l'impasse du tabou du budget à croissance zéro.

- 4 -

Nous vous remercions une fois encore pour votre engagement en faveur du multilatéralisme de nos relations économiques extérieures et vous prions, Monsieur l'Ambassadeur, d'agréer l'expression de notre considération distinguée.



Franz Blankart

PS. Je viens de recevoir l'Ambassadeur de France dans un autre contexte (CÉ/ pays de l'est) qui me confirme que le Président M. a, en pleine connaissance de cause, préféré la Commission à l'OCDE pour donner à l'achm une empreinte européenne...

Annexe: projet de déclaration suisse du 13 décembre 1989

Copie à:

M. Klaus Jacobi, Secrétaire d'Etat, DFAE

M. Alexis Lautenberg, Ministre, Chef du Service économique et financier, DFAE

(envoyé 1 copie à FIU (DUC)
17/1-114)

DECLARATION SUISSE

par le
Conseiller fédéral René FELBER,
Chef du Département fédéral
des affaires étrangères

Monsieur le Président,

Notre présence ici témoigne de la disponibilité de la Suisse à favoriser concrètement les réformes politiques et économiques en cours en Europe Centrale et de l'Est.

Les événements récents en Europe centrale et de l'Est continuent de nous laisser dans une expectative certaine. Qu'on les qualifie de nouvelle révolution européenne, de retour de ces pays dans l'histoire européenne ou encore que l'on choisisse une autre appréciation adaptée à la portée de ces événements, a finalement peu d'importance. Ce que nous pensons tous à cet égard est clair : il s'agit d'un développement continu vers plus de liberté et de démocratie, un développement que la Suisse est prête à soutenir par une contribution à la mesure de sa dimension historique.

Notre rencontre d'aujourd'hui concerne plus particulièrement la Hongrie et la Pologne. Ces deux pays ont été les premiers à s'engager sur la voie de la démocratie et à atteindre des résultats louables: cela signifie concrètement l'organisation d'élections à scrutin secret, la liberté de choix entre différents partis politiques ainsi que, d'une façon générale, la possibilité de réaliser un plein épanouissement personnel et politique. Sans cette évolution politique, les mesures substantielles de soutien à la Pologne et à la Hongrie auraient été impensables.

Nous avons déjà présenté, dans ce cadre, les mesures envisagées par la Suisse; elles figurent dans le condensé (score-board) de l'ensemble des mesures. En ce qui concerne leur incorporation dans les efforts communs, nous pouvons, à ce stade, déclarer notre satisfaction de principe. Notre présence à tous aujourd'hui est l'expression de notre volonté commune de renforcer la coordination de ces mesures au sein du groupe des 24. A cette occasion, je ne voudrais pas manquer d'exprimer à la Commission des Communautés Européennes les remerciements sincères de la Suisse, pour sa contribution remarquable en tant que secrétariat du G-24. De même, je voudrais rappeler le rôle central que peuvent et doivent jouer diverses Organisations internationales pour la coordination de notre action. Les plus importantes d'entre elles sont aujourd'hui dans cette enceinte, avec nous. Permettez-moi à cet égard de souligner la grande expérience de l'OCDE, aussi bien théorique que pratique. J'ajoute finalement que les ministres des pays membres de l'AELE (EFTA) viennent de se prononcer en faveur de l'ouverture d'un dialogue suivi avec les pays de l'Europe centrale qui se sont adressés à nous.

J'aimerais maintenant passer aux initiatives récentes :

L'idée de mettre sur pied un fonds de stabilisation de la monnaie polonaise, telle qu'elle figure dans le programme économique adopté le 12 octobre 1989 par le Conseil des ministres polonais mérite notre appui. Nous pensons que couplée à la mise en oeuvre du programme du FMI, la création d'un Fonds de stabilisation de la monnaie polonaise peut constituer à la fois un maillon important dans la réalisation du programme de réformes et un coussin de sécurité censé mettre en confiance l'épargnant polonais. C'est avec grand intérêt que nous voyons les gouvernements de plusieurs pays indiquer leur intention d'apporter une contribution à la constitution d'un tel Fonds. Pour sa part, la Suisse étudie la possibilité de s'associer à cet effort international par un apport d'une somme de 50 millions de francs suisses, c'est-à-dire 30 millions de dollars américains. J'aimerais souligner ici combien il importe que ce Fonds trouve un ancrage institutionnel approprié. Dans ce même ordre d'idées, il convient d'élaborer des critères clairs régissant l'utilisation des moyens offerts par le Fonds. Or,

il est indéniable que sa gestion serait grandement facilitée si les contributions nationales devaient présenter un caractère homogène.

C'est avec le plus grand intérêt que nous étudions l'idée de créer une Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement. Le schéma constitutif de cette banque semble à première vue calqué sur celui des banques régionales de développement auxquelles d'ailleurs mon pays contribue effectivement. Un tel organe, constitué sur une large base, pourrait offrir, dans le contexte de l'Europe de l'Est, l'occasion particulière de mettre en place un mécanisme servant d'intermédiaire dans le crédit et le know-how. L'objectif en serait de contribuer à la mise en oeuvre du passage d'une économie planifiée à une économie de marché. Un rôle important devrait être attribué au secteur privé.